

ne le 10-92 à **DEM. TRANS.** (7)
 Borsy, Che, Pierre, Paul, Jules
 Habitant auxiliaire b. l. 1881. C. à m. 5388
 (cad.) + le 10-8-17 à Hoogstaede
 B. Hoogstaede c. n. 682 tombe (L. D. Regt + B. D. A.)
 L. 13.8. 17 à id (famille) ex d et re d au
 cim mil. de La Ponne (S. L. / S. comm.)
 L. 12. 12. 18. 6195. (S. L.) **S. L. 408.**

M^r N. Borsy, 115 Rue du Koenbeek, Bruxelles 15-11-21
 dem. transf. du ~~115~~ Borsy Che du c. n. d'Hoogstaede
 au c. n. de la Ponne auprès de son frère Borsy dem. bel.

S. L. 12. 12. 18. 1. 21 et M^r N. Borsy, fait savoir,
 que son fils Che, sera transféré au c. n. de la Ponne. bel.

M^r et M^{me} Borsy du 9-2-21, Dem. sans au sujet du transf. de M. Borsy
 D. Borsy et de son frère.

S. L. 2881 du 15-2-21 à M^r et M^{me} Borsy, fait savoir que le service du S. S. m.
 se chargera de l'exhumation, si cela ne lui est ^{donc} nécessaire. Complète
 et de renvoyer les questionnaires.

M^{me} N. Borsy, 115, Rue Koenbeek Bruxelles 21-10-21 Brappelle lettre
 du 15-11-21.

C. E. 19347 - 23-11-21 Au Com^e du S. T. demande s'il est en pos.
 du dossier d'ent. relatif au soldat Borsy, dont le corps

devait être incinéré à La Panne pour y être à côté
des autres.

S.I. 29.11.21. Hammel en retour dossier d'ex. du m^e

S.E. 20.3.49 19-12-21. au S.I. en retour doss^t d'ex. de
Bory. Eli. & peut avoir lieu de suite l'ex. au cim^{nt} nat^l La Panne.

S.I. n° 36 - 4-1-22 - env. P.V. d'ex. & en
double n° 182 (S)

Genie C.D. & n° 7794 le 12.7.21 env. liste donnant renseignements.

BC S.I. P1 n° 261 - 25-1-22 au Cont. S.I. -
Les parents, du S.I. lient Bory Eli. ex. & à Berghstade
et transférés à La Panne. font savoir que le corps
de cet officier a été déposé dans la tombe même
de son frère le m.d.l. Bory Daniel R.J. qui était
& au cim. mil. à La Panne. - dem. si cette
version est exacte - dem. si à côté de la tombe
il y a la place voulue pour y placer la stèle
réglementaire.

S.I. n° 261 - 24-1-22 - Le corps du S.I. lient Bory Eli.
a été ré-d. dans la b. de son frère Daniel. - Il est à
remarque qu'il n'y avait pas de place disponible
à côté de la tombe précitée et que la fam. a demandé

(2)

Bovy, Elie Pierre Henri Jules
69^à m^{le} 5388

à inhumér les deux frères dans la même tombe -
Il n'y a pas de place à côté pour y placer la
stèle réglementaire (B.C.)

B.C. § T. P. 1 n° 362 - 4-2-22 - à M^{re} Bovy - des instructions
avaient été données au Ont du P^{re} de placer
les corps de ses enfants dans des tombes séparées -
on a dem. au Ont du P^{re} de choisir un bel emplacement
au cim de la Paix, où les deux enfants seront placés
l'un à côté de l'autre - ne peut donner suite à
la seconde partie de la dem.

N^{me} Bovy - 6-2-22 - dem. à placer un beau
monument, très sobre sur les 2 tombes. (B.C.)

B.C. § T. P. 1 n° 588 - 13-2-22 P^{re} - Les parents
des mil. Bovy, & au cim de la Paix, demandent
que pour l'év^{er} & la ré^{er} des corps de leurs fils
les corps soient placés en cercueil de chêne.

B.C. § T. P. 1 n° 590 - 13-2-22 à M^{re} Bovy - donne
cons^{ent} pour le placement d'une stèle.

M^{me} Bovy - 25-2-22 - dem. à placer les stèles
du gouvernement. (B.C.)

P^{re} I n° 2010 - 11-3-22 - les corps des frères Bovy

n'ont pas été placés dans des cerc de chêne, la fame
ayant trouvé ce travail impossible attendu que les
cerc de bois dans lesquels les corps se trouvaient se
pouraient entrer dans nos plus grands cerc de chêne

Hoogstraede le 15. 9. 22 envoi cord. (L. C.)

E/C 7/11 } 32 du } 10.22 à Adm: cord.

G.T. le 20.22 envoi F.R.